

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 148

présenté par  
M. Piron

-----  
**ARTICLE 8**

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de travaux, ouvrages ou aménagements »,

les mots :

« d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Coordination avec la rédaction de l'article L. 414-4 du code de l'environnement.